**COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE**

**Département de Loir et Cher**

**Dans sa séance du 7 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé :**

* **L’approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020.**
* **De solliciter Monsieur le Préfet de Loir et Cher pour l’obtention d’une subvention DETR 2020 au taux maximum pour l’aménagement de sécurité à l’école et la restructuration de la signalétique dans le bourg et sur l’ensemble des lieux-dits.**
* **De solliciter Monsieur le Préfet de Loir et Cher pour l’obtention d’une subvention DETR 2020 au taux maximum pour la réfection de la toiture du local incendie jouxtant la Mairie et l’installation de toilettes publiques entre le Port et la Promenade de Trouillas sur l’itinéraire Loire à Vélo et d’effectuer la décision modificative suivante sur le BP 2020 /**
* **C/21318 + 10 000 C/2315 – 10 000 pour avoir les crédits nécessaires à cette opération.**
* **De proposer Madame Jocelyne PERSEIL pour être membre de la Commission intercommunale des Impôts directs AGGLOPOLYS.**
* **La modification de la délibération du 4 juin 2020 relative à la délégation de compétences du conseil municipal au Maire dans ce sens : « de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux sous réserve que la dépense soit inférieure à 8 000 € HT.**
* **D’autoriser le Maire ou son représentant à signer l’avenant à la convention de mise à disposition des services pu partie des services techniques pour l’exercice de la compétence voirie des communes membres. Cette convention est prorogée d’une année. La compétence gestion des eaux pluviales sera comprise dans ce document.**
* **D’effectuer la décision modificative suivante sur le BP COMMUNE 2020, suite à une erreur matérielle lors de l’impression du document.**
* **C/2118 + 13 000 C/2151 + 10 000 C/ 2152 + 23 000 C/ 2181 +10 000 C/2188 + 16 000**
* **C/2315 – 72 000**
* **De donner un accord de principe sur le changement de société pour l’entretien des locaux scolaires au vu des prestations décevantes depuis le début de la rentrée scolaire. Le contrat sera établi du 2/11/2020 au 7/07/2020 inclus. Cette période correspond au congé maladie d’un agent titulaire.**

**QUESTIONS DIVERSES**

* **DSR 2020 : l’attribution de 8 000 € au titre de la DSR 2020 pour l’acquisition d’un broyeur a été notifiée par le Conseil Départemental de Loir et Cher**
* **Diagnostic Eclairage Public : la note de synthèse a été transmise à l’ensemble du conseil municipal. Dix armoires électriques sont à sécuriser. L’éclairage de la Promenade de Trouillas n’est pas relié à la terre. L’ensemble du parc est à remettre en état tout en programmant des extensions de réseau dans les secteurs non équipés.**
* **Camping : La Société DIRTY FLOOR n’a pas donné satisfaction dans sa prestation d’entretien des locaux. Ce sujet sera abordé ultérieurement. Une réunion est organisée avec les employés du camping pour faire le bilan de la saison.**
* **Atelier communal : Le portail de l’atelier communal reste ouvert toute la journée. Des visites inopinées on eu lieu (vols). L’automatisation du portail est à envisager. Des devis seront sollicités.**
* **Personnel : les agents concernés par la prime COVID ont reçu un courrier.**
* **Cimetière : Le nettoyage de l’allée principale, du carré militaire et du Monument aux Morts a été effectué. Deux devis ont été établis pour la réalisation d’une main courante « démontable » dans l’allée principale. ONZAIN AGRICOLE : 3 825 € HT et BMJ ONZAIN : 2 290.00 € HT.**
* **TIG : la décision a été prise pour que la personne concernée exécute 218 heures sur une période de 18 mois. Le lieu d’affectation n’est pas officiellement déterminé.**
* **INFO VILLAGE : Il y a nécessité de sectoriser la distribution papier (60 environ).**
* **Convention Région/Département 2007/2013 : une subvention restante de 200 000 € avait été accordée à la Commune de Chaumont sur Loire pour l’aménagement du bourg. Les travaux doivent être réalisés et payés avant le 15 mars 2021. Un changement d’affectation du projet (initialement Aménagement du Port reporté sur l’Aménagement des Bords de Loire) a été acté par le Département et la Région. La Région est sollicitée pour un report de délai au 31 octobre 2021. Le nouveau projet porte sur la Promenade de Trouillas avec possibilité de réalisation dans un délai relativement court, soit : acquisition de terrain proche du boulodrome, toilettes publiques, éclairage du Port jusqu’au camping, mobilier urbain (jeux, bancs, poubelles, défibrillateur), abri vélos avec espace bar, structure guinguette et aménagement paysagé. Pour l’éclairage public, une participation du SIDELC est possible sans excéder un montant de 80 % de subvention (la subvention de la région est de 60 % du montant HT des travaux plafonné à 334 000 €.**
* **Travaux Rue du Village Neuf : une subvention sera demandée au titre de la DETR, de la DSR, de la DDAD et au SIDELC.**

**QUART D’HEURE CITOYEN :**

* **Sécurisation de la circulation des enfants de l’école depuis les allées jusqu’à la Rue du Village Neuf : le chemin privé des riverains est-il concerné ? C’est à vérifier.**
* **Bibliothèque : la responsable souhaite connaître la date à laquelle la bibliothèque sera équipée d’un nouvel ordinateur, la décision ayant été prise par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2020. Madame PERSEIL répondra sur le sujet.**
* **Rosiers morts plantés par la Commune : ils seront remplacés.**
* **Devenir du Pépiniériste à Chaumont : l’opération est concluante, il souhaite la renouveler.**
* **Téléphonie mobile : une demande de classement zone blanche a été faite en juillet dernier à la Préfecture. Le dossier n’est pas retenu pour 2021 mais le sera probablement en 2022.**
* **Fibre : des rendez-vous ont eu lieu avec les entreprises. Un poste sera prochainement installé à Onzain et un boîtier relais face au Prieuré à Chaumont, Rue de la Dîme. Le Domaine Régional sera équipé en 2021.**
* **La séance est levée à 22 h 06.**

**« Extrait Conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal »**

**Fait à Chaumont sur Loire, le 15 octobre 2020**

**Le Maire,**

**B. MARSEAULT**